



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 98-2023
Rapporteur : Laure BONMARTEL

Votants pour : 31
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Sabrina BECHET à Sara FERAUD, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, Ulrich SCHLUMBERGER à Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Justine PIQUOT, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI ACCUEIL

Exposé des motifs :

Le projet d'établissement est l'aboutissement de la réflexion concertée de l'équipe pluridisciplinaire de la structure. Il a pour but de présenter aux familles du territoire (et aux institutions partenaires) les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que cette même équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles et ce quel que soit le type d'accueil. Il est composé :

- D'un projet social inscrivant la structure dans son environnement social et économique, des prestations d'accueils proposées
- D'un projet éducatif qui porte les valeurs de la structure et les articule autour de 8 objectifs
 - o Assurer un accueil de qualité pour tous
 - o Veiller au respect de l'égalité fille/garçon
 - o Accompagner et favoriser l'éveil, les apprentissages, l'autonomie et l'exploration de l'environnement
 - o La socialisation
 - o Veiller à la santé et à la sécurité affective et matérielle des enfants
 - o Favoriser la coéducation dans le respect des rôles de chacun
 - o Assurer une cohérence éducative et une cohésion d'équipe tout en valorisant les compétences professionnelles de chacun
 - o La démarche de développement durable
- D'un projet pédagogique détaillant les projets mis en place au sein de la structure et les perspectives à venir.

Il est renouvelé en janvier 2024 pour une période de 4 ans dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale). De ce fait, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet figurant en annexe

Délibération :

Vu le code de la santé publique.

Vu le code de l'action sociale et des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'établissement du multi accueil présenté en annexe

Pour copie certifiée conforme